



ARRETE DU MAIRE N° AG/AR-2024-115

MESURES EXCEPTIONNELLES ET TEMPORAIRES
DE FERMETURE DES TERRAINS DE JEUX COMPLEXE DE L'ESTAGNOL
DU VENDREDI 8 MARS 2024 AU LUNDI 11 MARS 2024

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT L'HÉRAULT,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT les intempéries survenues le vendredi 8 mars 2024 et prévues pour les samedi 9 et dimanche 10 mars 2024 ;

CONSIDERANT la fragilité constatée des terrains et des dommages qui pourraient survenir ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation des biens communaux ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Les terrains de grands jeux du complexe de l'Estagnol sont fermés du vendredi 8 mars 2024 à 14h au lundi 11 mars 2024 à 8h inclus.

Article 2 :

L'ensemble des installations et toutes leurs issues sont tenues fermées.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 :

La présente réglementation sera affichée sur site pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de poste de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Clermont l'Hérault, les agents du service des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 8 mars 2023.

Le Maire,

Gérard BASSIERE